



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE KIISCHPELT
COLLÈGE ÉCHEVINAL

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

Présents : M. Kaiser, bourgmestre Mme Lutgen-Lentz, M. L'Ortye ; échevins
Absents : Excusé : ---
Non-excusé : ---
OBJET : **Lutte contre le COVID-19** : mesures réglementaires d'urgence concernant les aires de jeux du site scolaire à Wilwerwiltz

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Vu la circulaire du 17 février 2021 du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant les consignes sanitaires et organisationnelles dans le contexte de l'accueil de jour institutionnel (éducation non formelle) pour enfants scolarisés applicables à partir du 22 février 2021 ;

Considérant qu'il est urgent et indispensable de limiter le nombre de personnes admises sur les aires de jeux du site scolaire à Wilwerwiltz pendant les heures de service de la maison relais ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOIX

D'interdire à partir du 1^{er} mars 2021 et jusqu'à nouvel ordre, l'accès du public au site scolaire à Wilwerwiltz et notamment aux aires de jeux, pendant les heures de service de la maison relais, à savoir :

Du Lundi au Vendredi de 7.00 heures à 19.00 heures.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Wilwerwiltz, le 25.02.2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

